

La sociolinguistique et les facteurs internes (Quelques aspects du développement des pronoms personnels sujets du français)

Hans-Dieter PAUFLER

Il semble paraître curieux de souligner la nécessité d'analyser les problèmes linguistiques comme partie intégrante des processus sociaux. Cependant, pendant une période assez longue, la linguistique n'a guère tenu compte de cet état des choses, et les linguistes n'ont guère pris en considération les facteurs sociaux (au sens large du mot) comme facteurs qui déterminent essentiellement l'évolution d'une langue. Nous savons aujourd'hui que la naissance des langues de même que leur évolution sont conditionnées par le développement historique de la société humaine dans le cadre de ses formations socio-économiques et que l'explication de l'évolution d'une langue, aussi bien au sens diachronique qu'au sens synchronique, est impossible sans l'analyse soignée des circonstances économiques, politiques, géographiques, culturelles, institutionnelles, etc. dans lesquelles vivent ceux qui se servent de la langue pour la parler et l'écrire.

Dans les années 60 la linguistique internationale a finalement tenu compte de cette nécessité impérative, en créant une nouvelle discipline scientifique, la sociolinguistique. Pour la linguistique française on considère en général la parution du numéro 11 de la revue *Langages* (Sumpf, Joseph, *Sociolinguistique*) en 1969 comme point de départ de cette nouvelle discipline pour le développement continu de laquelle on pourrait citer p.ex. les noms de Daniel Baggioni, Françoise Gadet, Bernard Gardin, Jean-Baptiste Marcellesi et, en fin de compte, Marcel Cohen, comme prédécesseur, avec sa *Sociologie du langage*.

La sociolinguistique —et nous simplifions un peu les choses— part, à juste titre, d'ailleurs, de l'idée que les performances linguistiques ne sont pas seulement déterminées par la «compétence» au

sens plus strict du terme de Chomsky, mais que, sur cette compétence, est déterminante aussi l'influence de l'histoire, vécue par le locuteur en tant que membre de classes et de groupes sociaux, acteurs de rôles précis et descriptibles, dans chaque situation de communication et d'action (cf. Désirat, Claude, et Hordé, Tristan, *La langue française au XX^e siècle*, 1976. Avant-propos). Les aspects sociolinguistiques ne sont donc pas l'objet d'un chapitre marginal ou de l'introduction d'une étude descriptive d'une langue. Tout au contraire! L'étude de chaque discipline partielle de la linguistique et de chaque question particulière devra être confrontée aux problèmes sociolinguistiques qui se reflètent aussi bien dans la variété linguistique que dans les conditions de production du discours.

Revenons encore une fois au livre excellent de Désirat et Hordé pour savoir quels types de facteurs jouent dans la situation sociolinguistique de français contemporain. Ils distinguent entre les facteurs classiques et les facteurs nouveaux. Beaucoup de ces facteurs classiques, devenus objet de recherche de la sociolinguistique, ne sont tout à fait pas nouveaux pour les études linguistiques. Ils jouaient parfois déjà un rôle dans la dialectologie, la linguistique géographique ou tout simplement dans l'histoire de la langue. Mais ils font aujourd'hui partie de l'inventaire des questions spécifiques de la nouvelle discipline sociolinguistique.

Les facteurs classiques (p.ex. les différenciations géographique et sociale), surtout, fournissent la base solide pour l'explication diachronique du niveau atteint par la langue. Les facteurs nouveaux (p.ex. l'importance, de plus en plus grande de nos jours, que prend la différence entre situations de communication écrite et situations de communication orale), par contre, se trouvent forcément au centre de nos efforts actuels pour comprendre et expliquer les changements linguistiques du français contemporain et pour se prononcer, avec toute prudence, sur les possibilités éventuelles de sa future évolution. Mais, même les catégories que nous appelons facteurs classiques et dont l'importance est connue, éprouvent chaque jour de nouveaux changements, enrichissement et élargissement.

Or, il nous paraît que l'évolution de cette nouvelle discipline linguistique, la sociolinguistique, a souvent trop favorisé les facteurs *externes*, ou bien extra-linguistiques, et ceci au détriment de la reconnaissance de l'influence des facteurs *internes*. Peut-être une réaction compréhensible aux anciennes conceptions linguistiques qui essaient parfois de réduire l'évolution des langues aux changements internes du système de la langue, en niant les interactions entre le développement de la langue et les évolutions sociales et socio-économiques. Mais si nous comprenons la sociolinguistique comme une discipline partielle linguistique qui met tout particulièrement en re-

lief les relations entre trois catégories indépendantes (société-pensée-langue) qui forment néanmoins une unité dialectique, liées par les besoins de la communication, nous ne pouvons mettre à côté ni le caractère systématique de la langue avec les tendances et conséquences qui en découlent, ni le comportement psychique ou bien psycholinguistique des locuteurs (au sens du terme allemand *Sprachverhalten*). Pour la nécessité d'analyser l'influence des facteurs externes aussi bien que les facteurs internes, cf. Uessler, Manfred, *Soziolinguistik*, 1982 et Vachek, J., *Zum Zusammenspiel von internen und externen Faktoren bei der Sprachentwicklung*. Dans: *Sprachwandel*, pp. 190-207.

Sous cette optique, quelques réflexions et théories considérées très souvent comme déjà démodées ou comme trop peu complexes, comme p.ex. celles de Henri Frei de la première moitié de notre siècle, obtiennent, dans toute relativité, une nouvelle valeur d'ordre. Il faut y ajouter qu'entretiens l'existence des deux codes, l'écrit et l'oral, et l'hétérogénéité de la langue française et la relative autonomie qui distingue ces deux codes, soient reconnues généralement.

Prenons l'évolution des formes et fonctions des pronoms sujets de la langue française pour essayer d'illustrer un peu les réflexions précédentes.

Le développement des pronoms sujets du français fournit un exemple convaincant du caractère systématique de la langue. Des changements à un endroit du système amènent assez rapidement des conséquences à d'autres endroits du système entier. Les catégories linguistiques modifient leur valeur et leur signification en dépendance de l'accord dans lequel elles sont avec une fonction donnée qu'elles doivent remplir dans le système linguistique. Cette conception fonctionnelle de la langue joue déjà un rôle important dans la *Grammaire des fautes* de Henri Frei (Paris, 1929), et, en effet, les fonctions indiquées par Frei, telles que *clarté, économie et expressivité*, se sont révélées décisives pour l'évolution d'une langue. Si un élément linguistique n'est plus en mesure de remplir les fonctions qui sont nécessaires pour maintenir le but de communication dans cette langue, il y a une soi-disant *situation déficitaire* dans le système linguistique. Cela crée un *besoin* de remédier à ce *déficit* à l'aide d'un nouvel élément linguistique. Le prochain pas consiste donc à remplacer l'ancienne forme graduellement par une nouvelle. Henri Frei avait défini ce procédé par les mots: *déficit-besoin-procédé*. L'histoire des formes du sujet des pronoms personnels français démontre comment l'emploi fréquent et d'autres facteurs sont susceptibles de provoquer l'usure continue qui amène une perte de l'expressivité laquelle ne permet plus à la forme pronominale correspondante de satisfaire

à sa fonction dans la communication. La conséquence en est que d'autres formes du système pronominal prennent cette place, ce qui amène des changements et modifications de forme et de fonction. Ce processus qui s'est répété à plusieurs reprises dans les différentes époques de l'évolution de la langue française peut être illustré par les explications suivantes.

Selon leur définition les pronoms sont des formes qui remplacent le nom, c'est-à-dire le substantif ou l'adjectif. Mais, il y a une différence essentielle entre les formes de la première personne et la deuxième personne, d'une part, et celles de la troisième personne, d'autre part. *Je* et *tu* ne sont guère des formes qui remplacent. On ne peut guère les désigner comme *pro-nomina*. Elles gardent une certaine indépendance, dont la troisième personne ne dispose pas, qui, elle, est une véritable forme de remplacement, dont on n'a pas besoin dès que le substantif, auquel elle se réfère, est répété lui-même. Cette position, adoptée déjà par Ernst Gamillscheg dans sa *Syntaxe française historique* (Tuebingen 1957), est confirmée par le développement des formes des pronoms personnels. En effet, la troisième personne s'avère comme l'endroit le plus faible dans le système des pronoms.

Dans le latin vulgaire déjà, les formes classiques restent maintenues dans les première et deuxième personne, tandis que les formes *is*, *ea*, *id*, utilisées pour la troisième personne, sont remplacées par le paradigme de *ille*. En ce qui concerne l'emploi des formes du sujet des pronoms personnels on peut formuler pour le latin que ces formes ne sont employées que si la personne qui agit, doit être soulignée tout particulièrement. En principe, on n'avait pas besoin du pronom sujet puisque la personne est bien déterminée par la terminaison du verbe.

Dans l'ancien français, les personnes sont également désignées par les terminaisons verbales. L'emploi des pronoms sujets n'est donc point obligatoire. Et quand même le pronom personnel, en tant que sujet, accompagne le verbe déjà beaucoup plus fréquemment que dans la langue latine. L'emploi des pronoms sujets dans l'ancien français se faisait pour deux raisons:

1° Le pronom sujet est employé parce qu'il *accentue*, *souligne* la personne, ou bien il fait ressortir une *différence* ou *confrontation* avec une autre personne. Cela concerne la *position isolée*:

Sez tu por quoi? — *Jo* certes non (Jeu d'Adam, 153),
et aussi la position où le pronom *accompagne le verbe*:

Respunt dux Naines: «*Jo* irai, par vostre dun»

(Chanson de Roland, 246)

2° Le pronom sujet est employé pour des raisons *rythmiques*. A ce sujet, il faut rappeler les études de R. Thurneysen, dont les résultats se trouvent dans l'article *Zur Stellung des Verbuns im Altfranzösischen* (Z 16, 1892, pp. 289-307). Thurneysen explique que dans la prose la phrase de l'ancien français est soumise à des règles rythmiques qui exigent que le verbe occupe toujours la deuxième position. Un autre élément de la phrase devait donc précéder le verbe. Mais, pour remplir cette fonction, des mots courts et de faible signification, comme *que*, *car*, etc., ne suffisent pas. Il faut donc un autre mot précédant le verbe. Ce rôle est assumé par les pronoms sujets. Dans les phrases analysées par Thurneysen et provenant d'Aucassin et Nicolette les pronoms employés pour des raisons rythmiques ont été utilisés: 1° s'il n'y a pas d'autre élément de la phrase avant le verbe; 2° après une conjonction qui n'a plus la valeur d'adverbe (*et*, *mais*, se «si»), sauf si le sujet est le même; 3° si la phrase est introduite par un pronom relatif. Walther von Wartburg (*Einführung in Problematik und Methodik der Sprachwissenschaft*, Tübingen 1962) fait la démonstration convaincante, à l'aide d'analyses de textes de Villehardouin (début du 13^e siècle) et Froissart (14^e siècle) que les règles rythmiques étudiées par Thurneysen pour l'emploi du pronom sujet dans la littérature de prose de l'ancien français sont entièrement valables jusqu'au 14^e siècle. Von Wartburg souligne qu'à la suite de ces règles, concernant le rythme de la phrase, le pronom sujet est très souvent, même dans la plupart des cas, employé dans la prose de l'ancien français. D'anciennes affirmations comme celles de J. Haas (*Französische Syntax*, Halle 1916) et suivant lesquelles les formes verbales sans pronoms auraient été plus fréquentes, ne sont pas confirmées par des recherches statistiques plus récentes. G. Moignet apporte la preuve dans une étude qui date de 1965 (*Le pronom personnel français*, Paris 1965) qu'à partir de la deuxième moitié du 12^e siècle l'emploi des pronoms sujets a de plus en plus la prépondérance. Parmi les attestations analysées, cependant, les cas où le pronom sujet est employé pour des raisons d'accentuation sont beaucoup plus limités que ceux où les raisons rythmiques sont déterminantes pour l'emploi du pronom. Cet emploi fréquent, dû aux règles rythmiques, de *je* (ou *jo*), *tu*, *il*, etc. a la conséquence que les pronoms perdent graduellement leur *intensité* et *accentuation*. Le déficit qui en résulte dans le système linguistique entraîne le besoin de créer une nouvelle forme pour cette catégorie psychique. Pour cela, on se servait des formes accentuées du cas oblique. Comme on le sait, l'ancien français disposait de deux formes pour le cas oblique des pronoms personnels, deux formes qui s'étaient formées suivant l'emploi proclitique ou non proclitique du pronom:

| | | |
|-----------|---|------------------|
| <i>me</i> | : | <i>moi</i> |
| <i>te</i> | : | <i>toi</i> |
| <i>le</i> | : | <i>lui, etc.</i> |

C'est-à-dire que le pronom sujet disposait dans cette période où son emploi n'était pas encore obligatoire, d'une forme non accentuée (*je*) et d'une forme accentuée (*moi*). L'emploi du *moi* dans la fonction de la forme accentuée, aussi bien dans la position isolée que dans la position avant le verbe, devient de plus en plus fréquent depuis la fin du 13^e siècle. Selon L. Foulet (*L'extension de la forme oblique du pronom personnel en français*, R 61, 1935 et R 62, 1936) la première citation de *moi* comme nominatif se trouve dans Robin et Marion d'Adam de le Hale. Le futur développement du système des pronoms sujets est influencé par un autre facteur linguistique interne qui, très souvent, a été considéré comme la raison unique et comme le point de départ unique pour les changements dans le système des pronoms personnels, à savoir la perte phonétique des terminaisons. La perte des consonnes et voyelles dans les terminaisons aux 13^e/14^e siècles met fin, dans plusieurs positions du paradigme verbal, à la différenciation qui existait dans l'ancien français à l'aide des terminaisons verbales entre les différentes personnes et entre le singulier et le pluriel. Dans l'indicatif du présent, p.ex., la différence entre quatre formes se perd (première, deuxième et troisième personne singulier et troisième personne pluriel): chant, chantes, chantet, chantent. Il s'agit, bien entendu, du code oral! Malgré tout, la réaction immédiate sur le système pronominal était un peu retardée parce que cette évolution phonétique commençait par supprimer d'abord le *-t* final, ce qui faisait que la différence se perdait entre la première personne singulier et les troisièmes personnes au singulier et au pluriel. Ce développement, cependant, était encore moins grave parce que ces deux personnes occupent une position très divergente dans la phrase, ce qui fait que la confusion est presque exclue. Nul n'ignore que la troisième personne des pronoms se réfère toujours à un substantif précédent, ce qui donne à cette personne un caractère particulier que nous avons mentionné au début de notre exposé et ce qui diminue, dans le cas précis, le danger d'une confusion avec la première personne. Les conséquences décisives deviennent indispensables seulement avec la perte du *-s* final qui, à l'avis du linguiste suédois Torsten Franzen (*Étude sur la syntaxe des pronoms personnels sujets en ancien français*, Uppsala 1939), a plus longtemps subsisté dans la conjugaison que dans la déclinaison. Le fait que, du point de vue forme, une telle catégorie importante de désignation comme celle de la différenciation entre la personne et le nombre des différentes formes verbales n'était plus occupée, créait un nouveau besoin urgent pour

la langue. La conséquence en était que les pronoms sujets non accentués qui, jusqu'ici, furent utilisés pour des raisons stylistiques ou rythmiques, furent grammaticalisés. Ils sont maintenant toujours employés, et ils obtiennent donc le caractère d'un signe de flexion sous la forme d'un morphème grammatical préfixal. En résultat de cette évolution, la conjugaison suffixale se transforme en une conjugaison préfixale. Le fait que le pronom sujet doit être employé obligatoirement, est une des raisons pour la perte du rythme de la phrase de l'ancien français au cours du 15^e siècle. Du point de vue fonctionnel le paradigme *je, tu, il, etc.*, c'est-à-dire les anciens pronoms sujets non accentués, ne représente plus de catégorie grammaticale d'un pronom; à partir de là ce paradigme devient un élément de flexion. Un certain moment retardant concernant la grammaticalisation des pronoms sujets est le contre-mouvement latinisant du 16^e siècle. Cependant, au 17^e siècle le développement entamé l'emporte définitivement. Pendant ce siècle qui créait des normes dans beaucoup de domaines de la langue, les règles de l'emploi du pronom sujet ont été établies. Elles sont toujours en vigueur.

Après la transformation des pronoms sujets non accentués en la qualité de signes de flexion, la langue nécessitait naturellement une possibilité formale pour exprimer l'*accentuation* ou la *différenciation* d'une personne. Pour cela, la langue disposait maintenant seulement des formes accentuées *moi, toi, lui, etc.* qui avaient déjà contribué à remplir cette fonction. Mais, tandis qu'elles continuent à être utilisées seules dans la position isolée (*moi* et mon frère), on les emploie maintenant dans la position non isolée en supplément aux anciennes formes non accentuées *je, tu, il, etc.*, qui, en raison de leur caractère comme signes de flexion, accompagnent le verbe obligatoirement. Avec cela, les conditions normatives ont été créées qui sont encore aujourd'hui en vigueur et qui demandent qu'en cas de l'emploi du pronom sujet accentué le sujet concerné est repris par l'élément respectif du paradigme de *je, tu, il, etc.*

Uniquement la troisième personne fait une certaine exception puisque dans la troisième personne cette reprise est *possible*, mais non *nécessaire*. Notamment dans la langue parlée courante, cependant, cette évolution qui correspond à l'ordre dans le système linguistique est observée plus catégoriquement. Or, la conséquence de ce développement est que les anciens pronoms *je, tu, il, etc.* n'existent plus qu'en liaison avec le verbe. Cette usure, c'est-à-dire la transformation de pronoms en signes de flexion, s'est effectuée au cours des siècles beaucoup plus nettement dans l'oral que dans la langue écrite et littéraire. Pendant ce processus les dernières traces de la valeur indépendante en tant que pronom commencent à se perdre. Sans parler de la différence de position du morphème grammatical, c'est-à-dire

ante-position et post-position, il y avait jusque-là encore une certaine différence entre les formes latines:

cantat et frater meus cantat,

d'une part, et les formes françaises:

il chante et mon frère chante,

d'autre part, et ceci de la façon que le signe de flexion latin *-at* est naturellement placé, aussi pour le cas où le sujet est un substantif, tandis que le *il* français, sans doute en raison de son origine pronominale, est absent dans la phrase *mon frère chante*. Cette restriction empêche p.ex. Moignet d'accepter *il* comme vrai signe de flexion. Mais, même cette dernière objection n'est plus valable dans le *français avancé*, riche en nouvelles tendances (cf. H. Bauche, *Le langage populaire*, Paris 1929). La connexion étroite avec la forme verbale est développée d'une telle façon que, à ce niveau de langue, même en cas d'emploi d'un substantif comme sujet le pronom non accentué est maintenu. Il est donc maintenant un véritable signe de flexion qui n'a plus rien à voir avec le caractère d'un *pro-nom*:

Mon frère il chante.

La phrase se compose de deux *mots phonétiques*, *mon frère* et *il chante*. Mais, l'évolution vers l'usure des anciens pronoms et actuels signes de flexion n'est pas encore terminée. Le morphème grammatical *il*, p.ex., possède une triple fonction dans le syntagme *il chante*: 1°) il indique la personne (troisième personne); 2°) il indique le nombre (singulier) et 3°) il indique le genre (masculin). Des exemples comme

ma femme il est venu

ou

les vieilles femmes ils sont toujours à causer

démontrent que *il* et *ils* ont perdu leur caractère pronominal à tel point qu'ils ne remplissent plus la fonction propre à l'ancien pronom de la troisième personne, à savoir d'indiquer le genre. *Il*, en tant que signe de flexion, fait tout simplement partie de la forme verbale de la troisième personne singulier, et celle-là correspond, c'est connu, tant au sujet nominal masculin qu'au sujet nominal féminin. La contradiction conditionnée étymologiquement et historiquement entre *il*,

d'une part, et le genre féminin du substantif, d'autre part, n'est plus sentie. *Il* appartient au prédicat et non plus au sujet. En fin de compte, ce phénomène montre une fois de plus que *il* est devenu un vrai signe de flexion et, en tant que tel, *il* n'a pas la fonction de distinguer les genres.

Après le changement de *je, tu, il, etc.*, en la fonction de signes de flexion, le paradigme de *moi, toi, lui, etc.*, représente pratiquement le seul vrai paradigme pronominal des pronoms personnels sujets qui a été maintenu dans le français moderne. Ce paradigme a pris en charge la fonction de l'*accentuation* et de la *distinction* que le paradigme de *je, tu, il, etc.*, possédait dans l'ancien français. C'est donc la reprise de la situation qui existait aux débuts de l'ancien français. C'est donc la reprise de la situation qui existait aux débuts de l'ancien français, bien que les formes aient changé. Dans les deux périodes un seul paradigme de pronoms sujets: dans l'ancien français le paradigme de *je, tu, il, etc.*, dans le français moderne le paradigme de *moi, toi, lui, etc.* L'emploi des deux paradigmes n'est pas obligatoire parce que les formes verbales possèdent leurs propres morphèmes pour exprimer la personne et le nombre. Dans l'ancien français les terminaisons (conjugaison suffixale), dans le français moderne les anciens pronoms personnels non accentués comme signe de flexion (conjugaison préfixale). D'autre part, dans les deux époques les pronoms sujets existants ne sont employés que s'ils doivent accentuer ou distinguer la personne. La français moderne, cependant, n'a pas seulement la possibilité de mettre le pronom *avant* le verbe:

moi j'ai fait cela,

mais, certainement en raison de son origine pronominale, le signe de flexion *je* suffit comme élément précédant le verbe et permet au pronom proprement-dit *moi* même la *post-position*:

j'ai fait cela, moi.

Comme c'était déjà le cas dans l'évolution de l'ancien français, le pronom accentué (*moi* d'un côté, *je* de l'autre) perd de plus en plus son caractère d'*intensité* et d'*accentuation*. Dans la langue parlée courante, qui tend toujours à l'expressivité, le caractère accentuant et soulignant des pronoms sujets *moi, toi, lui, etc.*, diminue de plus en plus par l'emploi fréquent de ces formes. On en voit la preuve dans des phrases comme:

moi j'ai fait cela, moi.

Pour obtenir une *véritable accentuation*, il ne suffit déjà plus de dire simplement *moi*. La personne qui parle ressent le besoin d'accen-

tuer encore en répétant. Cela signifie qu'une nouvelle étape de l'évolution des pronoms sujets est atteinte, étape qui, dans une certaine mesure, répète un phénomène de l'évolution historique de la langue française bien qu'elle soit loin d'être admise par la grammaire normative. Nous parlons du fait que l'unique pronom personnel sujet, dont dispose le français moderne, c'est-à-dire *moi* (et son paradigme) s'use par l'emploi fréquent et à cause de la perte d'expressivité ne répond plus entièrement à la fonction accentuante. A notre avis, le français oral se trouve actuellement dans une telle situation de changement qui est caractérisée par l'existence des éléments dans la fonction suivante:

- 1.°) le paradigme des *signes de flexion*: *je, tu, il, etc.*
- 2.°) le paradigme des *pronoms sujets*: *moi, toi, lui, etc.*
- 3.°) le paradigme des *pronoms sujets accentués*: *moi-moi, toi-toi, lui-lui, etc.* (c'est-à-dire la répétition du pronom sujet simple).

L'histoire des pronoms sujets dans la langue française montre que les désignations formales dans le cadre du système de la langue en raison de la perte constante d'expressivité ne sont, à certains points de l'évolution historique de la langue, plus en mesure de remplir cette fonction importante à l'intérieur de ce moyen de communication qu'est *la langue*. Des changements dans le système linguistique en sont la conséquence.

L'*expressivité* n'est qu'une des fonctions importantes que la langue doit remplir. Parmi ces fonctions H. Frei, que nous venons de citer, compte aussi les notions de *clarté* et d'*économie*. Ces deux fonctions-là jouent également dans le développement du système des pronoms sujets. Pour la conjugaison préfixale, dont les éléments de désignation sont les signes de flexion *je, tu, il, elle, nous, vous, ils, elles*, les terminaisons verbales *qui,* à la suite de l'évolution phonétique historique, sont encore prononcées, constituent pratiquement un ballast inutile. Cela concerne les terminaisons des première et deuxième personnes au pluriel, *-ons* et *-ez*. La *clarté* exigée pour l'effet de communication est déjà assurée par *nous* et *vous*. La double désignation par les signes de flexion *et* les terminaisons verbales est en contradiction avec la fonction de l'*économie* dans la langue. Voilà très probablement les raisons pour lesquelles l'emploi de *on* au lieu de *nous* dans la première personne pluriel a subi une expansion et une fréquence énorme au 20^e siècle. Il est vrai que le pronom indéfini *on* que l'on connaît depuis l'ancien français, a été utilisé au cours des siècles tant dans la langue orale que de la part des bons auteurs parfois au lieu des pronoms sujets pour les différentes personnes, au singulier et au pluriel. Cet emploi qui peut avoir des raisons assez variées doit être considéré

toujours comme un signe de style. En remplacement de *nous*, cependant, *on* est employé, de nos jours, très fréquemment et très souvent sans ambitions stylistiques, de sorte qu'on est prêt à parler d'une grammaticalisation. «Dans le peuple, en effet, *on* a, ni plus ni moins, remplacé *nous*» affirme Albert Doppagne (*Trois aspects du français contemporain*, Paris, 1966). La forme accentuée au niveau de *on*, pour la première personne pluriel, reste pourtant le pronom personnel *nous* (*nous on s'amuse*). Par l'emploi de *on* dans la fonction du signe de flexion *nous* le manquement à la fonction de l'économie dans la langue est compensé, manquement qui consistait dans la double désignation par signe de flexion *et* terminaison verbale. L'emploi de *on* entraîne la forme verbale sans terminaison qui correspond également aux autres personnes dans le singulier et dans le pluriel (sauf la deuxième personne pluriel). Cela reflète la tendance existant dans la langue parlée et suivant laquelle on tend à atteindre à simplifier autant que possible le système grammatical sans franchir la frontière imposée par la *clarté* nécessaire au but de communication. Cette évolution est d'une importance particulière aux verbes à altération de voyelle. Au lieu de *nous buvons* on emploie la forme *on boit* (ou bien *nous on boit*), c'est-à-dire la forme avec la voyelle propre à la majorité des autres formes (une autre voie de l'unification, ce sont des formes comme **nous boivons*).

Par cet emploi de *on* dans la fonction de la première personne pluriel la conjugaison de ce type se réduit à deux formes verbales dans la langue parlée courante du français contemporain: *chant(e)* pour les première, deuxième et troisième personnes singulier et pour les première et troisième personnes pluriel, d'une part, et *chantez* pour la deuxième personne pluriel. Du point de vue de la conception fonctionnelle il faut considérer cette dernière forme comme un archaïsme du temps de la conjugaison suffixale.

Le développement des pronoms personnels sujets français fournit un exemple caractéristique pour le fait que la sociolinguistique tendant à expliquer l'évolution d'une langue et partant sérieusement de l'idée de l'unité dialectique (mais non pas identité absolue) des catégories *société - pensée - langue*, ne peut pas négliger les facteurs internes qui jouent au sein et dans l'interaction de ces catégories (p. ex. la structure systématique, les faits psycholinguistiques, etc.).

Université Humboldt de Berlin (RDA).